

n°2025-T-61

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU STA-
TIONNEMENT**

*modifiant temporairement les arrêtés :
n°5 du 15 février 1999
et 2025-T29 circulation rue du village*

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territo-
riales,*

*Vu la demande présentée par l'Ultra Trail Montagne du Jura, concernant l'organisation de
l'UTMJ les 04 & 05 octobre 2025, en vue de réglementer le stationnement et la circulation
pendant toute la durée de l'événement.*

*Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet en-
droit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,*

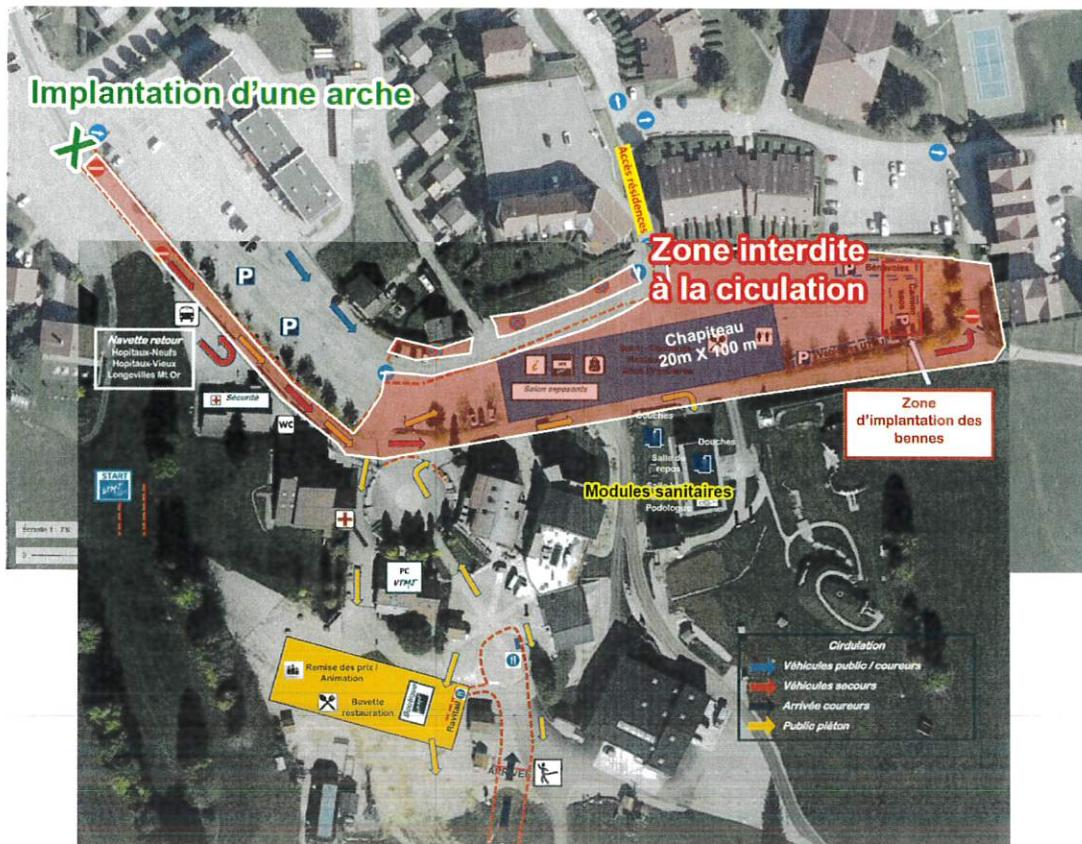
ARRÊTE :

Article 1 - MODIFICATION DU STATIONNEMENT

1.1. Interdiction de stationnement sur la partie supérieure de la place X. Authier

Selon le plan ci-dessous, le stationnement sera interdit sur la partie supérieure de la place X. Au-
thier, **du mercredi 24 septembre 8h au vendredi 10 octobre 17h.**

L'organisateur se chargera de la mise en place de la signalisation et veillera à la sécurité du sec-
teur durant toute la période concernée.



Plan 1 : Interdiction de stationnement Place X. Authier

1.2. Identification des quatre parkings officiels pour l'évènement

Les parkings Po, P1, P2 et P3 seront identifiés selon les plans ci-dessous, **du jeudi 02 octobre 20h au dimanche 05 octobre 20h** :



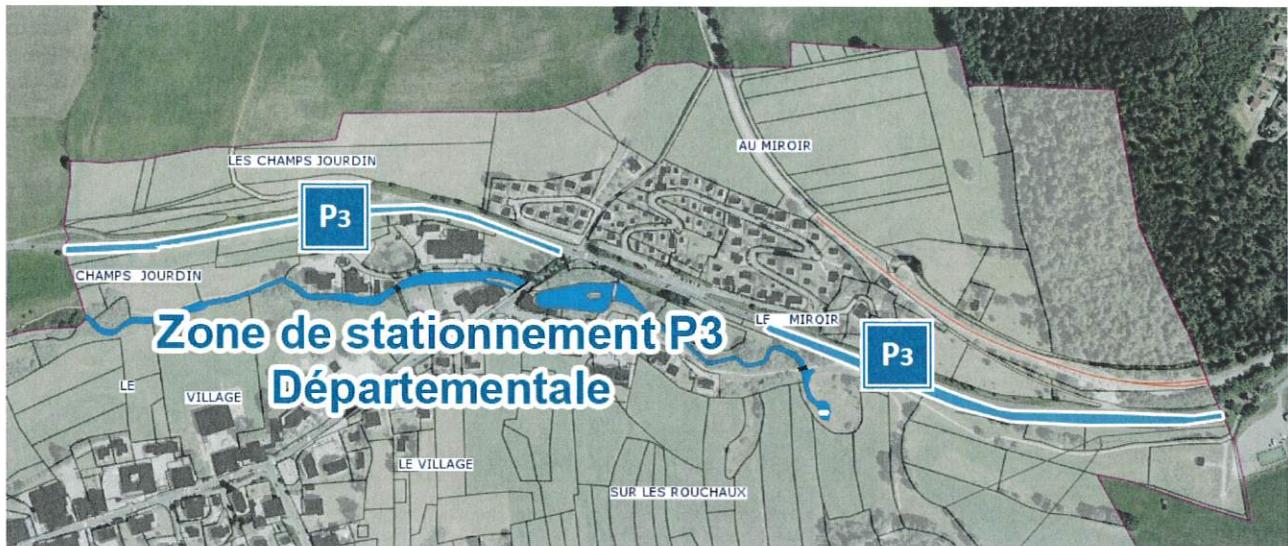
Plan 2 : Parking P0 - Place X. Authier



Plan 3 : Parking P1 - Avenue du Bois du roi



Plan 4 : Parking P2 - 36 Rue du village



Plan 5 : Parking P3 – Départementale

Article 2 - MODIFICATION DE LA CIRCULATION ET AUTORISATIONS D'ACCÈS

L'organisateur se chargera de la mise en place de la signalisation et veillera à la sécurité et au bon déroulement de la manifestation.

2.1. Régulation de l'accès à la place X. Authier par les services de la gendarmerie

Pour les journées du samedi et du dimanche : l'accès à la place X. Authier et aux résidences attenantes sera réservée exclusivement :

- aux véhicules de l'organisation,
- aux navettes,
- aux services de secours,
- aux résidents avec laissez-passer,

au moment où le parking X. Authier sera saturé.

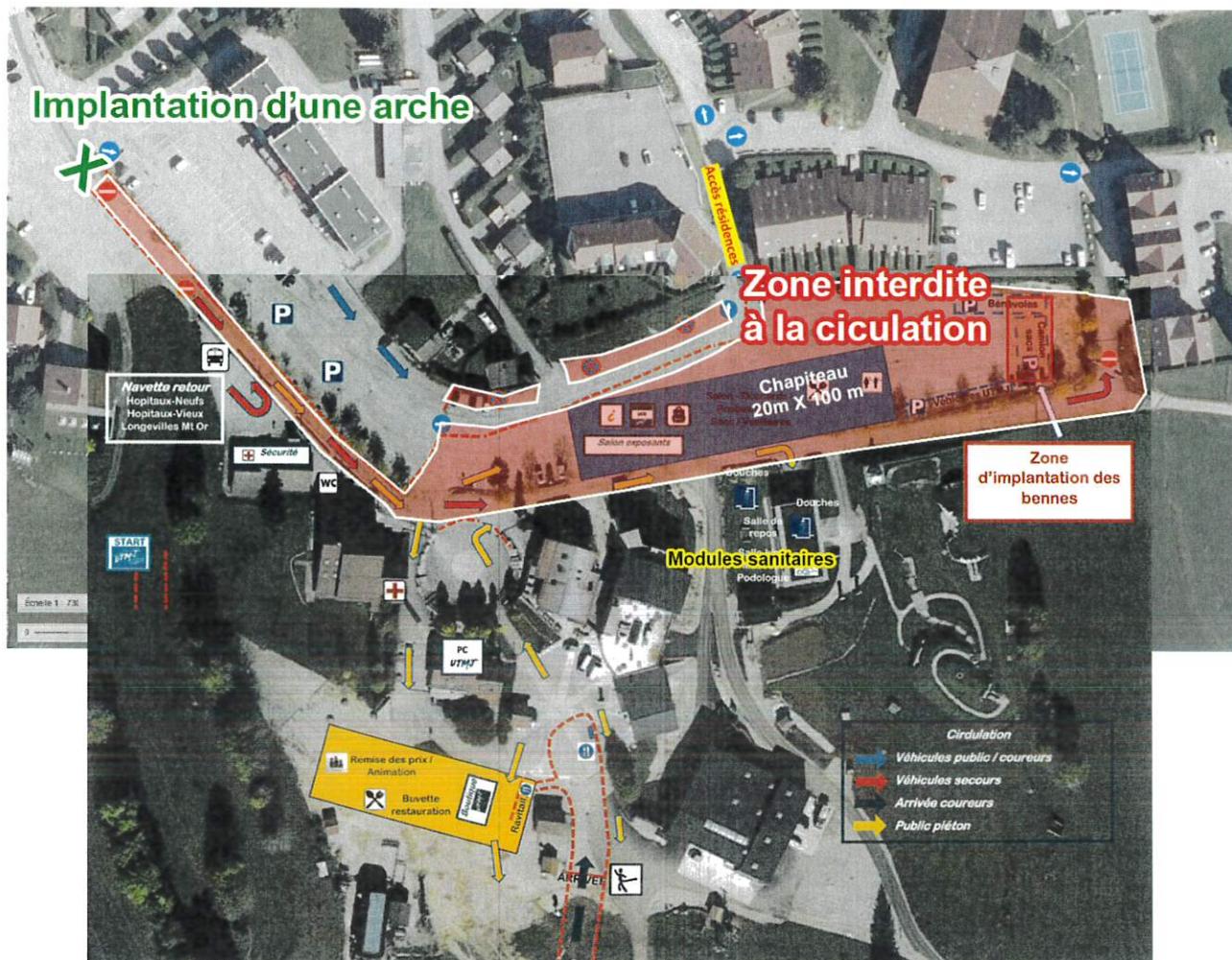
selon le plan ci-dessous



Plan 6 : Zone de contrôle d'accès zone A

2.2. Modification de la circulation sur la place X. Authier

Le sens de circulation sera modifié comme suit du **mercredi 01 octobre 18h au dimanche 05 octobre 17h** :



Plan 7 : Zone interdite à la circulation sur la place X. Authier

2.3. Régulation de l'accès à l'ensemble de la commune (excepté secteur Altic et Place X. Authier)

Pour les journées du samedi et du dimanche : l'accès à l'ensemble de la commune (excepté secteur Altic et Place X. Authier) sera réservée exclusivement :

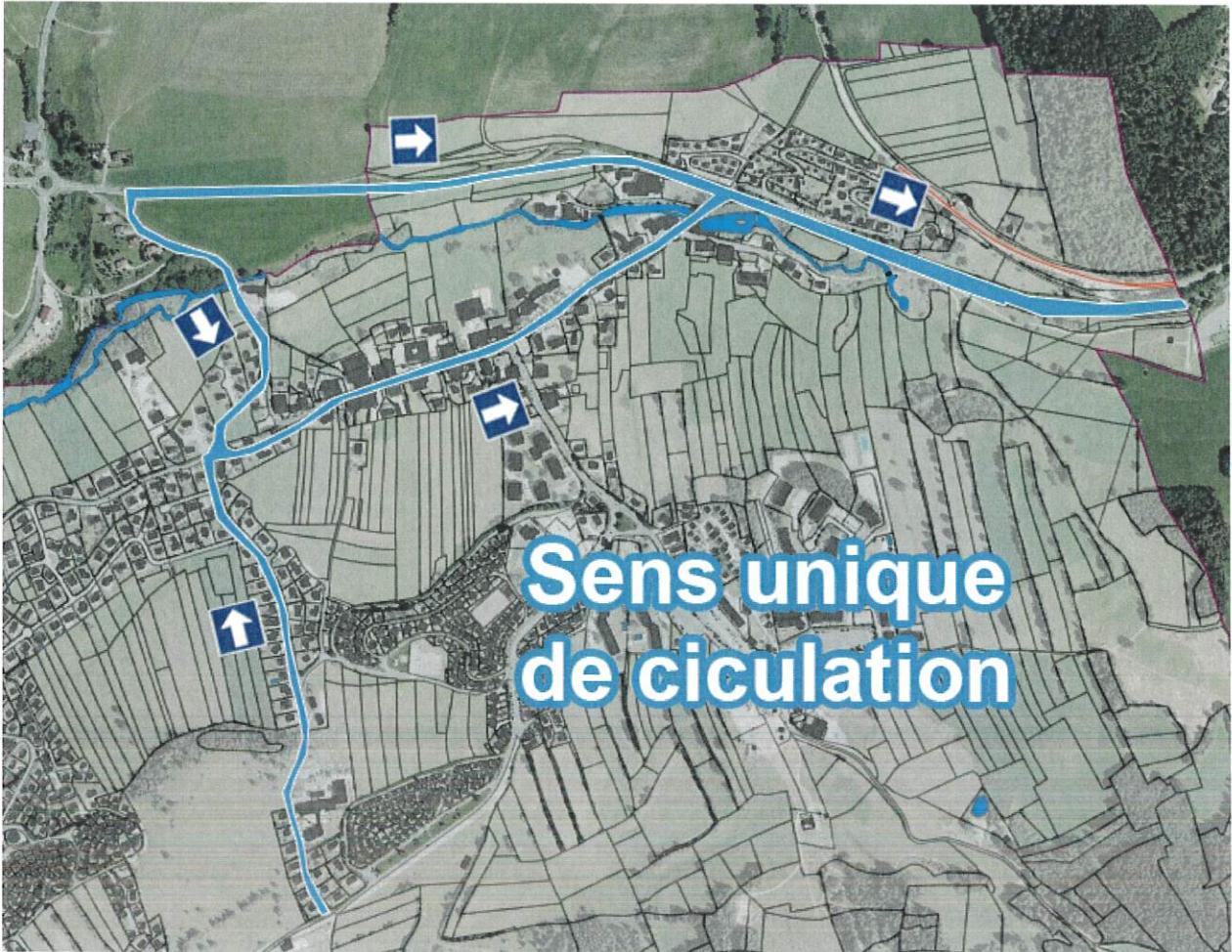
- aux résidents avec laissez-passer, aux secours, organisation et navettes, au moment où les parkings P0, P1 et P2 seront saturés.
- selon le plan ci-dessous :



Plan 8 : Zone de contrôle d'accès zone B

2.4. Sens de circulation et interdiction de circulation

- Des sens unique de circulation seront mis en place selon le plan ci-dessous, du samedi **04 octobre 9h** au dimanche **05 octobre à 19h**, excepté pour la navette.

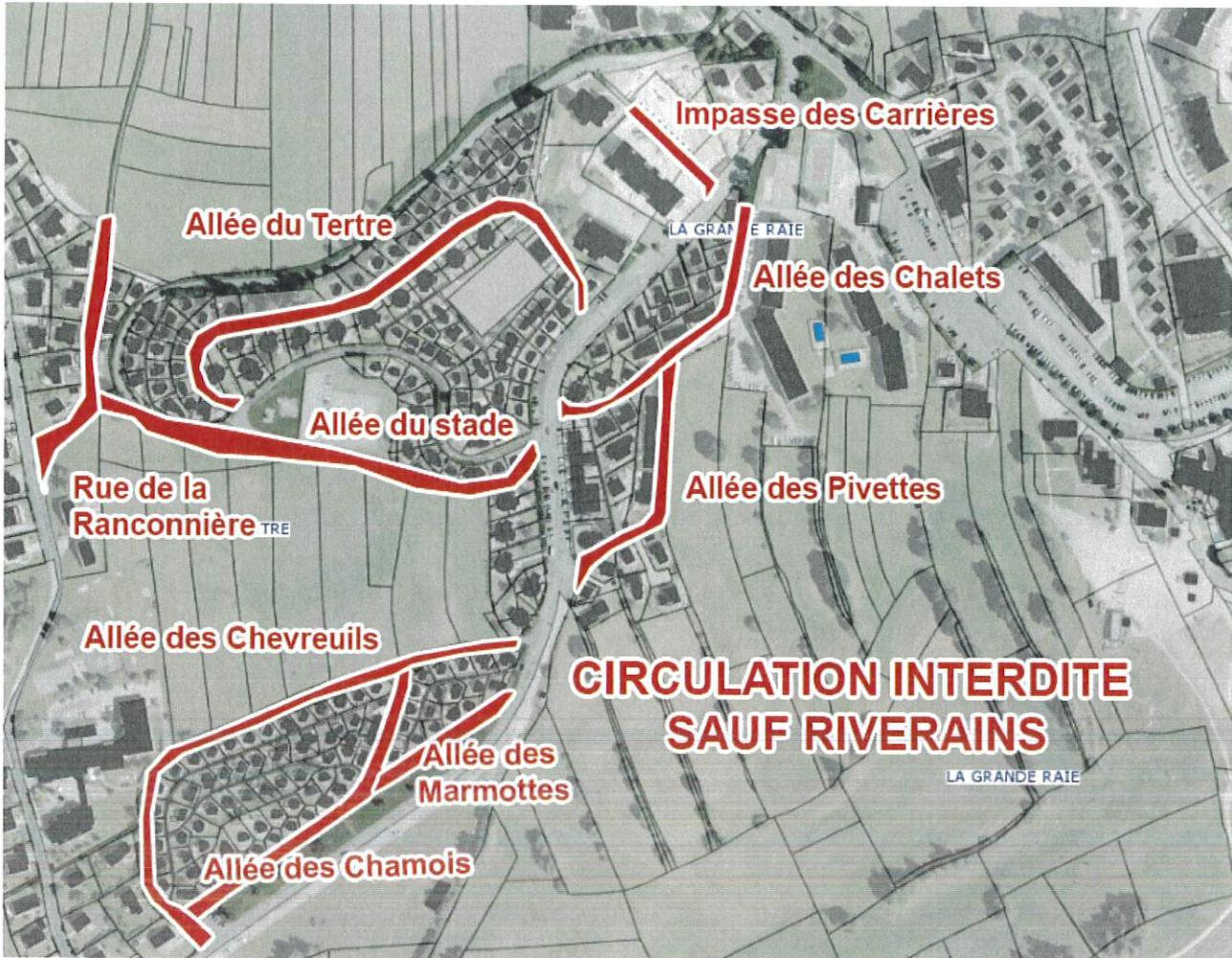


Plan 8 : Sens de circulation

- Les voies suivantes seront interdites à la circulation sauf pour les riverains :

- Allée des Chalets,
- Impasse des Carrières,
- Allée du Tertre,
- Allée des Pivettes,
- Allée des Chevreuils,
- Allée des Chamois,
- Allée des Marmottes,
- Allée du Stade,
- Une partie de la rue de la Ranconnière

Du samedi **04 octobre 9h** au dimanche **05 octobre 17h** selon le plan ci-dessous :



Plan 9 : Interdiction à la circulation sauf riverains

Article 3 - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

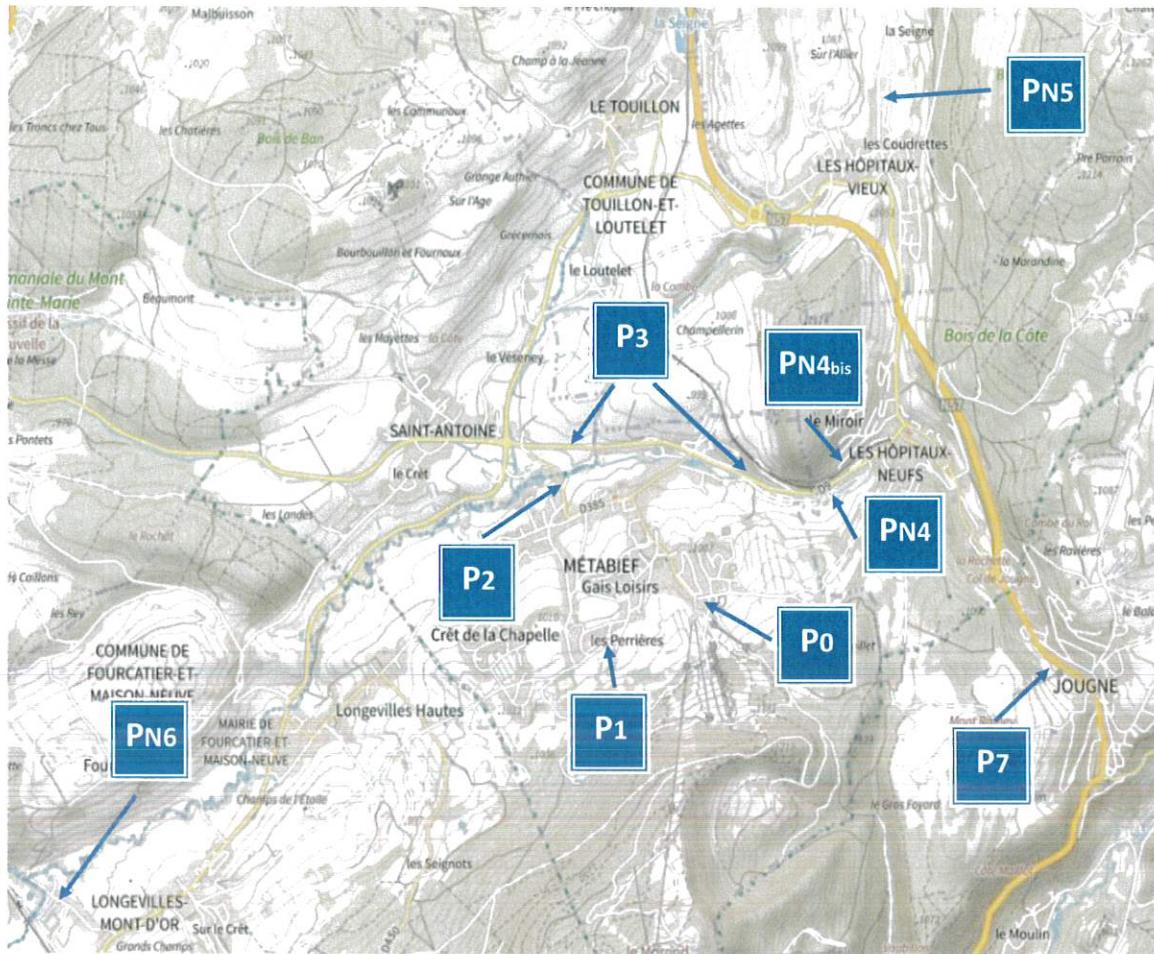
Fait à Matabief , le 15 septembre 2025

Le Maire,
Gérard DEQUE



Ci-joint :

- Plan de circulation complet Matabief / Hôpitaux Neufs
- Identification / Gestion des Parkings

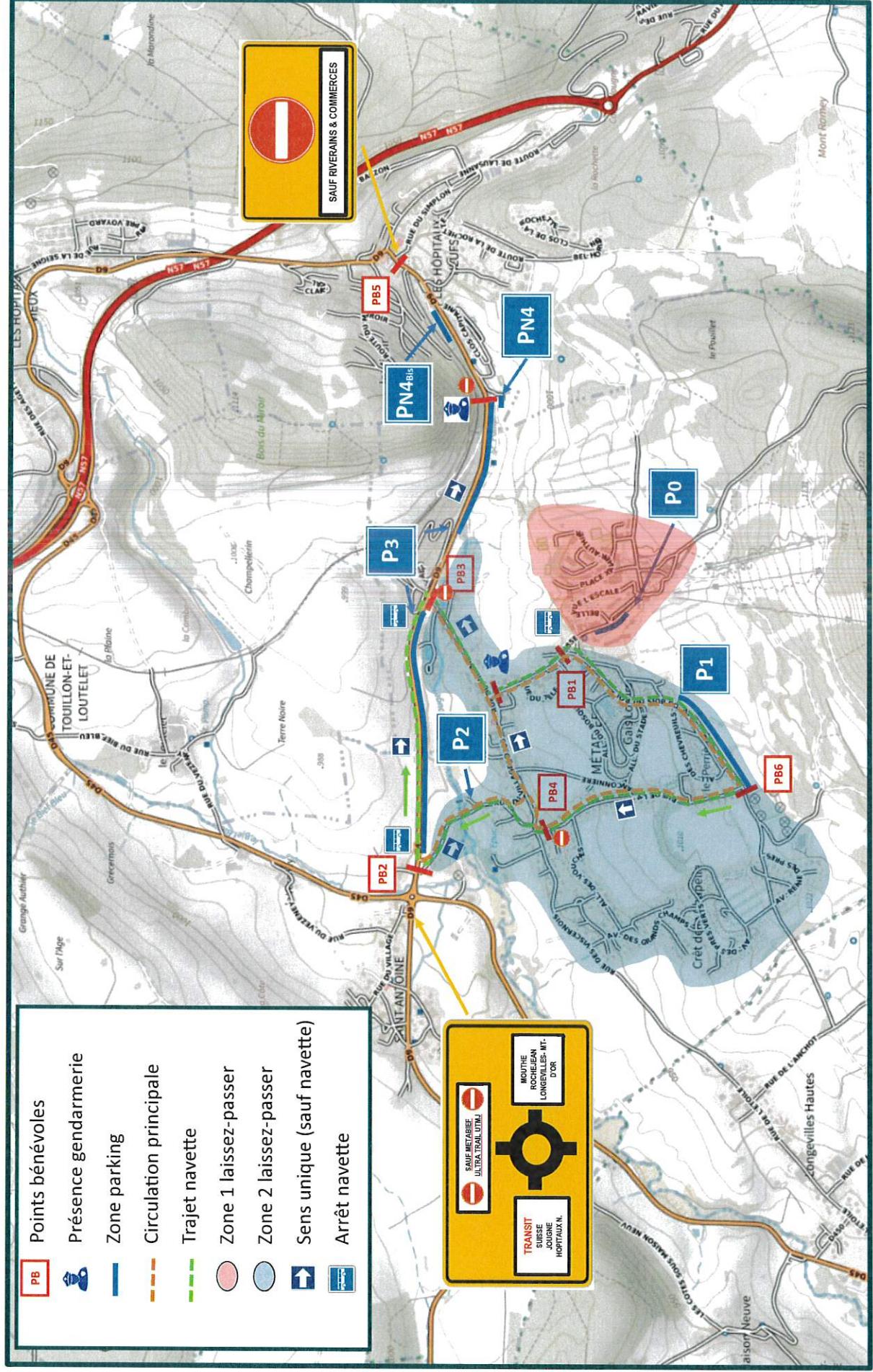


Identification	Localisation	Occupation	Arrêté	Remarque
P0	Place Xavier Authier – MÉTABIEF	Régulation suivant occupation	Métabief	Parking public & accompagnateurs
P1	Avenue du Bois du Roi - MÉTABIEF	Régulation suivant occupation - Départ navette Chamois : Samedi 04 octobre 2025 à 9h45.	Métabief	Parking public & accompagnateurs (+ navette 10 km)
P2	Moulin – rue du village - MÉTABIEF	Régulation suivant occupation	Métabief	Parking public & accompagnateurs
P3	D9 : de l'intersection D9/rue du Moulin à l'intersection D9/entrée camping du Miroir	Mise en place du dispositif : Samedi 04 octobre à 8h00 Levé du dispositif : Dimanche 05 octobre à 17h00	Services départementaux	Parking public & accompagnateurs
PN4	Parking du Miroir – HOPITAUX-NEUFS	Fermerture du parking : <u>Mercredi 1er Octobre 2025 à 19h00</u>	Hôpitaux-neufs	Parking navette coureurs
PN4bis	Parking « Train touristique » – HOPITAUX-NEUFS	Départ navette UTMJ : Vendredi 03 Octobre 2025 à 08h30		
PN5	La Seigne – HOPITAUX-VIEUX	Fermerture du parking : <u>Mercredi 1er Octobre 2025 à 19h00</u> - Départ navette Franco-Suisse : Samedi 04 octobre 2025 à 02h30 - Départ navette CMM : Dimanche 05 Octobre 2025 à 06h00	Hôpitaux Vieux	Parking navette coureurs
PN6	Ancien Camping – LONGEVILLES MT D'OR	Ouverture du parking : <u>Vendredi 03 Octobre 2025 à 16h30</u> - Départ navette Renarde : Samedi 04 octobre 2025 à 05h30 - Départ navette Lynx : Dimanche 05 octobre 2025 à 08h00	Longevilles Mt d'Or	Parking navette coureurs
P7	Route des Alpes - JOUGNE	Fermerture du parking : <u>Vendredi 3 Octobre 2025 à 20h00</u>	Jougne	Parking réservé aux accompagnateurs pour accès à la base de vie

Ultra Trail

Montagnes du Jura.

Plan de circulation Métabief - Hôpitaux-Neufs



Observations : Sortie Métabief : par Hôpitaux Neufs ou Longevilles Mont d'Or - Entrée Métabief uniquement par D385 côté Saint Antoine / Fermeture route du Flocon dans le sens de la descente depuis la Barthelette passage par les Longevilles Mont d'Or / Fermeture D9 pour parking : samedi 8 h 00 au dimanche 17 h 00